

Le document [redacted] constituant l'analyse technique, économique et politique de situation

Vous êtes [redacted] responsable du document ci-joint

I. Industrie éolienne : situation internationale

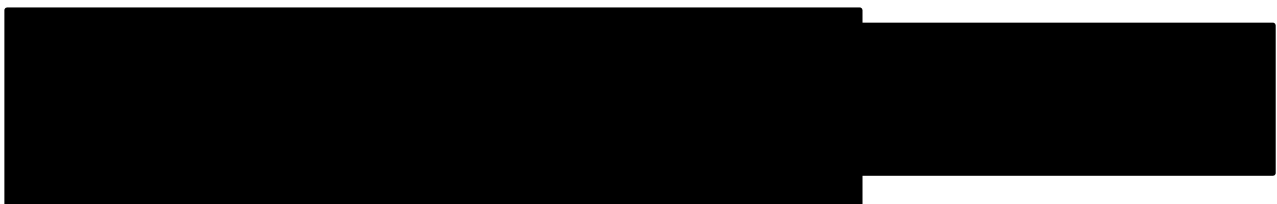
- I. L'Arrêt de la Cour de Justice européenne du 19 décembre 2013 sur la majoration des tarifs de l'électricité constituant *une intervention au moyen des ressources de l'Etat*, intervention contraire au Traité de l'Union européenne, va représenter pour les compagnies d'électricité un handicap à la fixation des prix aux consommateurs incluant l'aide aux NER (nouvelles énergies renouvelables), particulièrement l'éolien.
- II. Les industries allemande et française à forte consommation d'énergie ont fait savoir que les tarifs incluant l'aide aux NER n'étaient plus acceptables. Les constructeurs d'aéroturbines, bénéficiaires d'aides depuis près de 20 ans, n'ont pas été en mesure de subsister sans subventions. Le Conseil des Ministres franco-allemand du 19 février ne mentionne pas l'éolien au chapitre de la coopération technologique mais le solaire et l'hydrogène. **Les grands groupes industriels mondiaux se tournent désormais vers le solaire PV à très grande échelle, avec lignes THTC, dont les capacités de production à long terme dépassent celles de l'éolien d'un facteur 1000 à 10'000.**
- III. Les aides – RPC en Suisse – poussent les tarifs de l'électricité vers le haut et ne pourront pas être maintenues sous la pression des milieux économiques et des consommateurs. Ces aides sont en contradiction avec la libéralisation des marchés européens.
- IV. On peut s'attendre, en cas de retour à des prix de marché, à un fort repli de l'industrie éolienne. Un effondrement est en cours aux Etats-Unis et en Espagne. Le marché français est encore artificiellement protégé. En Allemagne, plusieurs faillites d'envergure ont déjà été enregistrées et un fort recul est prévisible.
- V. Le coût du courant éolienne est près de trois fois supérieur à celui du réseau et se situe entre 150 et plus de 200 €/MWh. La production faible et aléatoire (disponibilité: 15 %) influence fortement les prix finaux en raison des coûts importants des substituts.
- VI. Le secteur industriel de l'éolien est instable. Les investisseurs ne prendront pas le relais des aides qui devraient être supprimées. Il faut s'attendre à une restructuration avec des partenaires asiatiques qui privilégieront la construction de machines de très grandes dimensions.
- VII. **A long terme, l'énergie éolienne est condamnée par sa disponibilité spatiale et temporelle faible et l'impossibilité physique d'améliorer ses rendements. Cette voie est une impasse technologique et économique, selon la plupart des technology assessments.**



B.

Industrie éolienne : situation en Suisse

- I. La Suisse ne possède pas d'industries liées à l'éolien. Elle est strictement importatrice. Elle ne serait pas touchée par une restructuration internationale.
- II. Les projets d'installations éoliennes dans le pays sont fondés sur des données dépassées. Les promoteurs sont de nature opportuniste, liés à des constructeurs étrangers et à l'attribution de subventions. Leurs activités de lobbying ne pourraient pas résister à des examens sérieux par la presse ou des commissions d'enquête.
- III. Les milieux économiques dirigeants ne sont pas favorables à des investissements dans le secteur éolien. **Les milieux consultés estiment que la Suisse n'a aucun intérêt technique et économique dans le secteur éolien. Celui des Cleantech à forte valeur ajoutée doit être clairement prioritaire, notamment pour la R&D, l'exportation et les emplois.**
- IV. Les milieux du tourisme sont fortement réticents ou opposés à l'implantation d'éoliennes dans leurs paysages touristiques ou potentiellement touristiques. Les exemples espagnols, français, allemands, italiens, entre autres, montrent que les champs d'éoliennes sont stérilisants pour le tourisme, même de faible rapport.
- V. La production des champs industriels projetés en Suisse est globalement très faible et les coûts ne pourront pas être amortis sans subventions massives. L'argument de l'absence de GES et de la contribution à la substitution d'agents carbonés ne peut pas être retenu.
- VI. Au cours de l'éventuelle période d'amortissement de nombreuses autres techniques NER et Cleantech seront mises en œuvre qui rendront la production éolienne déficitaire. Une intervention des pouvoirs publics serait inadmissible.
- VII. Le soutien de certains partis et élus à l'éolien est émotionnel et ignore les développements techno-économiques. Ce soutien pourrait d'ailleurs disparaître rapidement.



C.

Canton de Neuchâtel : recommandations

- Les plans d'équipements éoliens du canton ont été élaborés sous la pression de promoteurs externes et d'activistes politiques régionaux. Ils ne répondent ni à une demande ni à un besoin ni aux critères de développement endogène. Leur contribution à la réduction des émissions de GES ou à l'autonomie énergétique est insignifiante.
- Les plans n'ont pas été l'objet d'analyses suffisantes de la part des autorités. Les conditions d'exploitation (1000-1400 heures de production) ne permettent pas une rentabilité satisfaisante, même avec les apports RPC. Les investissements probables – de 300 à près de 600 millions CHF – sont irréalistes au vu de la situation financière des compagnies promotrices.
- Le projet circonstanciel du gouvernement neuchâtelois (« contre-projet ») n'a pas d'utilité technique et économique, ni pour la région ni pour le pays. **Le projet, en conséquence, devrait être abandonné.**
- Engagé dans la perspective d'un vote populaire, le Conseil d'Etat neuchâtelois doit rapidement trouver les voies et moyens d'écarter son propre projet. Si ce dernier est rejeté par le vote populaire, la sanction électorale pourrait être sévère.
- On peut prévoir que les partis et les élus engagés dans le lobbying éolien perdront une part importante de leur électorat ou seront éliminés.
- Le gouvernement neuchâtelois doit se distancer de son propre projet en faisant tout d'abord savoir, par la voie habituelle des « *petites phrases* », que le canton pourrait fort bien s'accommoder d'un refus et qu'il admet que ce projet a été hâtivement préparé.
- Cette façon de faire est connue pour son efficacité. Les membres de l'Exécutif peuvent désigner le Grand Conseil comme bouc émissaire et invoquer la pression des responsables des partis soucieux surtout d'obtenir des réalisations spectaculaires et modernistes. Une confirmation floue à la presse assure une diffusion rapide et large.
- Le Conseil d'Etat doit laisser penser dès maintenant que l'éolien est « *une voie qui n'est pas optimale pour le canton compte tenu des développements techniques les plus récents* ». Il peut avancer l'argument fondé des machines de très grandes dimensions, incompatibles avec l'environnement. La volte-face serait perçue alors comme capacité positive d'adaptation et de clairvoyance.
- Il devrait anticiper un refus populaire de manière à ce que l'échec ne lui soit pas imputé par l'opinion publique. Des solutions de remplacement devraient être proposées dès à présent en concertation avec les groupements économiques et techniques du canton.

- **Le groupe d'experts conseille à l'Exécutif neuchâtelois d'œuvrer dès maintenant à une politique de repli, d'abandon des projets éoliens et de déploiement intensif/extensif des NER, en particulier des filières solaires thermiques et PV, du bois et des Cleantech.**

[Redacted]
[Redacted] Neuchâtel/Genève)

[Redacted]
[Redacted] Lausanne)

[Redacted]
[Redacted] Lausanne/Berne)

[Redacted]
[Redacted] Neuchâtel)

[Redacted]